



FONDS  
MUNICIPAL  
VERT

GREEN  
MUNICIPAL  
FUND

# 2026-2029

## Fonds municipal vert Plan triennal 2026-2029



Un programme de la/  
A program of

**FCM**

Financé par/  
Funded by

**Canada**



2026  
2029

# Processus d'élaboration de ce plan

Le *Plan triennal 2026-2029* nous servira de feuille de route pour convertir des aspirations nationales en transformations mesurables sur le terrain. Il est le fruit d'un processus rigoureux et inclusif, échelonné sur six mois et fondé sur des données probantes, auquel ont participé le conseil, l'équipe de direction, le personnel et des partenaires nationaux du Fonds municipal vert (FMV). Ce processus d'élaboration a tracé l'avenir du FMV en l'ancrant dans notre expérience organisationnelle et les réalités actuelles du marché.

Le *Plan triennal 2026-2029 du FMV* affiche une orientation intimement harmonisée à celle du *Plan stratégique 2025-2028 de la Fédération canadienne des municipalités (FCM)*, car son assise repose sur les quatre impératifs stratégiques et les facteurs transversaux catalysants du *Plan stratégique de la FCM*. Programme phare de la FCM et modèle éprouvé d'impact à l'échelle locale, le FMV confirme, dans son Plan triennal 2026-2029, son rôle de partenaire de premier plan dans la réalisation des objectifs municipaux et nationaux de développement durable et de résilience. En tirant parti de perspectives diverses et en adhérant avec constance aux principes de Réconciliation + ÉILCR (équité, inclusion et lutte contre le racisme), ce plan confirme que le FMV saura traduire la vision stratégique de la FCM en retombées locales mesurables partout au pays.

## Table des matières

### **Notre parcours 4**

Nos fondements	4
Notre progression	5
Un plan conçu pour une période intense	7
Poursuivre dans la voie tracée	11

### **Notre engagement 12**

But	12
Vision	12
Principes directeurs	13
Grands objectifs	13
Responsabilité et reddition de comptes	14

### **Notre plan 16**

<b>Thème 1 :</b> Catalyser le parcours du Canada vers des collectivités durables et résilientes	17
---	----

<b>Thème 2 :</b> Augmenter les investissements dans les collectivités	19
---	----

<b>Thème 3 :</b> Bâtir un FMV hautement performant et bien préparé pour l'avenir	21
--	----

<b>Annexe 1</b>	
<b>Objectifs : Les indicateurs qui mesureront notre succès</b>	<b>23</b>
Tableau sommaire	23

<b>Annexe 2</b>	
<b>Cadre intégré de résultats (CIR) du FMV</b>	<b>27</b>

<b>Annexe 3</b>	
<b>Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies</b>	<b>31</b>



# Notre parcours

## Nos fondements

Depuis plus de 25 ans, le Fonds municipal vert (FMV) s'est révélé un partenaire de confiance des municipalités canadiennes, leur fournissant sans cesse des outils pour mener la transition vers un avenir durable.

Établi grâce à une dotation du gouvernement du Canada et géré par la Fédération canadienne des municipalités (FCM), le FMV offre un ensemble unique de financement, d'expertise technique et de partenariats de collaboration. Nous sommes déterminés à soutenir les trois piliers de prospérité de la nation canadienne : faciliter des solutions *socialement* bénéfiques, *environnementalement* durables et *économiquement* saines et résilientes. Ces trois piliers sont au cœur de notre approche du triple bilan.

Notre valeur distinctive réside dans notre champ d'action centré sur les municipalités. Nous allions des subventions, des prêts et des moyens de financement innovants pour transformer des idées locales ambitieuses en projets reproductibles à l'échelle nationale et porteurs de prospérité. Le FMV fournit aux collectivités de toutes tailles et de partout au pays du capital, des conseils techniques et un réseau de confiance afin d'atténuer les risques et de mettre en œuvre des solutions pratiques.



# Notre progression

Le FMV est un leader national du financement de l'action climatique. Il l'est devenu au fil de deux décennies et demie de gestion stratégique et financière de nos dotations fédérales, et en aidant sans cesse les municipalités de tout le Canada à s'adapter à l'accélération de la crise climatique.

## ÉTABLISSEMENT DU FMV

Le FMV a été mis sur pied en 2000, chargé initialement du mandat de développer une expertise en élaboration et en exécution de projets municipaux de développement durable. Nous avons commencé en prouvant la viabilité de notre approche du triple bilan – axée sur les personnes, l'environnement et l'économie – dans un large éventail de secteurs communautaires.

Depuis nos débuts, la croissance de notre Fonds nous a permis d'augmenter notre impact à un niveau sans précédent. À ce jour, nous avons investi plus de 1,9 milliard de dollars dans plus de 2 700 projets municipaux. Nous y sommes parvenus en préservant le capital de base de notre dotation et en générant des rendements d'investissement suffisants pour accroître les fonds accessibles aux collectivités canadiennes. Bien servi par cette gestion disciplinée et une croissance soutenue, le FMV a traversé avec succès son premier quart de siècle, acquérant la solidité financière et l'expérience requises pour son expansion continue.

## RÉALISATIONS

Les 25 dernières années ont été marquées par des réalisations qui ont fortement accru la taille et la portée du FMV :

- **Affectations et décaissements record :** nos approbations de financement et nos décaissements ont atteint des niveaux record. Au cours de la seule année 2024-2025, nous avons approuvé un financement de 311 millions de dollars, une hausse de 400 % depuis 2018, et versé 147 millions de dollars à des collectivités de toutes les régions du pays.
- **Accroissement de la dotation :** le FMV a reçu plusieurs afflux de financement suscités par son bilan positif, notamment 950 millions de dollars dans le budget fédéral de 2019 et 530 millions de dollars en 2023 afin de soutenir la mise en œuvre de la *Stratégie nationale d'adaptation*.
- **Programmes innovants :** nous avons conçu et déployé à grande échelle des modèles de financement et d'exécution innovants afin d'accélérer l'adoption par le marché de solutions climatiques dans des secteurs clés, tels que l'efficacité énergétique résidentielle et le logement abordable durable.
- **Apport économique :** nous avons augmenté substantiellement l'apport du FMV au produit intérieur brut du pays et à la création d'emplois à l'échelle locale.
- **Gestion exceptionnelle de la dotation :** nous avons amélioré notre performance au chapitre environnemental, social et de gouvernance (objectifs ESG), tout en obtenant des rendements financiers concurrentiels, équilibrant par le fait même la performance et la viabilité.



## SIX RÉALISATIONS FONDAMENTALES OUVERT LA VOIE À LA PROCHAINE EXPANSION

Entre 2023 et 2026, nous avons accéléré l'évolution du FMV et acquis des capacités essentielles à notre plan de 2026-2029. Cette évolution a été facilitée par des mandats élargis – notamment en matière de résilience et d'efficacité énergétique – et en misant sur six catalyseurs précis :

- 1. Reproduction et déploiement à plus grande échelle :** nous avons prouvé notre capacité à déployer rapidement et efficacement les solutions en combinant le renforcement ciblé des capacités et le financement. C'est ainsi que des solutions novatrices ont été intégrées aux pratiques courantes, comme le financement PACE (*Property Assessed Clean Energy*) et les rénovations écoénergétiques majeures dans les logements abordables et les bâtiments municipaux.
- 2. Mobilisation de capitaux privés :** nous avons mobilisé les premiers investissements importants et reproductibles par effet de levier au niveau des projets en les stimulant de façon délibérée. Le FMV a ainsi confirmé son rôle essentiel d'intermédiaire financier de confiance, capable d'attirer des capitaux privés et de réduire les risques.
- 3. Incorporation de la résilience climatique :** nous avons intégré avec succès la résilience climatique dans notre mandat principal, ce qui a marqué un virage stratégique au-delà de l'atténuation des effets des changements climatiques. Un nouveau modèle essentiel a ainsi été établi pour bâtir des collectivités résilientes face aux dérèglements climatiques, et ce modèle fait maintenant partie des éléments permanents de la programmation du FMV.
- 4. Intégration de l'équité et de l'inclusion :** nous nous sommes dotés d'un cadre de réconciliation, d'inclusion, d'équité et de lutte contre le racisme (Réconciliation + ÉILCR) dans nos opérations, pour nous assurer que l'équité demeure un facteur primordial dans tous nos programmes courants et futurs.

- 5. Investissements harmonisés au mandat :** nous avons mené à bien la transition du fonds de dotation vers des investissements harmonisés à notre mandat et ayant de solides cotes ESG (voir l'annexe 3). Nous avons entrepris la mise en œuvre de notre *Stratégie climatique*. Celle-ci décrit nos impacts environnementaux actuels et trace le parcours du Fonds vers la carboneutralité de l'ensemble de nos opérations.
- 6. Influence accrue auprès du secteur municipal :** notre rigueur interne a amplifié notre portée externe, ce qui nous vaut aujourd'hui une influence cinq fois plus grande dans le secteur, comme l'atteste le nombre accru de nos abonnés sur LinkedIn, d'utilisateurs uniques de notre site Web, d'abonnés à nos bulletins d'information, et d'après le sentiment qui se dégage des médias sociaux et de notre enquête annuelle sur le renforcement des capacités. Pour mesurer notre influence, nous avons fait le suivi de quatre indices d'influence reconnus dans l'industrie : l'expertise, l'empathie, l'aspect pratique et la force de la marque.

## GESTION FINANCIÈRE TOURNÉE VERS L'AVENIR

Nous mettons à jour constamment la modélisation financière du FMV et nos hypothèses, afin d'assurer la préservation de notre dotation à long terme tout en répondant au besoin urgent de ressources et de mesures à court terme. Cette gestion disciplinée sous-tend notre stratégie actuelle.

Récemment approuvé, notre modèle financier est conçu pour maximiser le soutien financier que nous apportons aux collectivités tout en préservant la dotation à long terme. Il nous permettra de soutenir nos engagements stratégiques, entre autres, les travaux en cours du programme Leadership local pour l'adaptation climatique (LLAC) jusqu'en 2033 et le renouvellement de nos programmes de base. Cette période de forte activité entraînera des niveaux de financement stables et de longue durée pour l'ensemble des volets de programmation. Grâce à une telle approche, le FMV demeurera viable financièrement et prêt à répondre aux exigences de l'augmentation importante du nombre de projets prévus dans le *Plan triennal 2026-2029*.

# Un plan conçu pour une période intense

Le *Plan triennal 2026–2029* a été façonné par une nouvelle réalité. Les municipalités canadiennes font face à une intensification des menaces climatiques, à des pressions croissantes créées par leurs budgets serrés et à des priorités nationales en évolution. Dans ce contexte, le FMV ne doit pas se contenter de simplement financer des projets. Nous devons démontrer et communiquer clairement la valeur économique d'une action climatique soutenue. Ce faisant, le FMV aidera à résoudre les cinq grands défis qui définissent la voie à suivre pour les collectivités canadiennes, soit :

## 1. LA CRISE CLIMATIQUE ET L'ÉVOLUTION DES PRIORITÉS

Les dérèglements climatiques ne représentent plus une menace future, mais bel et bien une crise immédiate qui met radicalement à mal la stabilité financière et opérationnelle des municipalités canadiennes.

Aujourd'hui, les événements météorologiques extrêmes dépassent bien souvent les capacités d'intervention d'urgence et d'assurance des municipalités. Par conséquent, l'action climatique est devenue une voie incontournable pour assurer la sécurité communautaire et la stabilité financière. Désormais, l'adaptation au climat et l'atténuation de ses effets forment un seul et même enjeu national et de compétitivité économique locale. À défaut d'action climatique, les municipalités verront leurs coûts grimper et leurs ressources financières se tarir au fil du temps. Cela veut donc dire que le succès avec lequel les villes canadiennes renforceront leur résilience et réduiront leurs émissions déterminera directement l'avenir de la croissance propre au pays.

La cible de carboneutralité fixée par le Canada pour 2050 place d'ailleurs les municipalités au centre des efforts nationaux. Il revient donc aux gouvernements municipaux d'être à l'avant-plan de la réduction des émissions, du renouvellement des infrastructures et de la création d'emplois axés sur une croissance propre. Ces grandes ambitions à l'échelle locale se heurtent cependant à un important déficit de ressources municipales. De nombreuses municipalités, en particulier celles de petite taille, n'ont pas les capacités techniques, financières et les données nécessaires pour avancer à la cadence et à l'échelle requises. Cette lacune les empêche de traduire leurs ambitions en efficacité d'exécution.

**Solutions :** le FMV s'attaque directement à cette carence de ressources. Nous fournissons les capacités, les connaissances et le financement nécessaires à la réalisation de projets visant tant l'atténuation des effets des changements climatiques que l'adaptation à ces effets. Nous avons à cœur de combler les lacunes qui ralentissent la mise en œuvre et de démontrer clairement la justification économique de l'action climatique dans le secteur municipal.



## 2. LES CONTRAINTES BUDGÉTAIRES ET LES LACUNES DE FINANCEMENT À L'ÉCHELLE LOCALE

Les municipalités canadiennes sont plongées dans une période de tensions budgétaires sans précédent. Les gouvernements municipaux doivent faire face à l'escalade des coûts opérationnels, à l'augmentation des besoins en capitaux de leurs infrastructures vieillissantes et à des limites d'endettement imposées par la loi ou qu'elles s'imposent.

Devant des perspectives économiques incertaines et les baisses de revenus attendues, de nombreux ordres de gouvernement (en particulier les provinces et les territoires) adoptent des budgets austères, creusant encore l'écart entre les ambitions d'action climatique des municipalités et leur capacité financière.

**Solutions :** le FMV est un partenaire tout désigné, stable et de confiance des gouvernements municipaux en cette période d'incertitude. Le FMV comble une lacune importante en mobilisant des capitaux et en fournissant un financement stable pour l'ensemble du cycle de vie d'un projet, dès l'élaboration des plans et des études qui permettent aux municipalités d'évaluer correctement et d'essayer de nouvelles choses, jusqu'à l'aboutissement de projets pilotes et de projets d'immobilisations. Les initiatives peuvent donc aller de l'avant sans peser davantage sur les budgets municipaux. Le FMV mise sur la diversification de ses modèles d'investissement en intégrant des fonds publics, privés et philanthropiques pour assurer la poursuite de l'innovation et des progrès malgré la réduction des budgets publics. En démontrant les retombées économiques des projets que nous finançons, le FMV justifie les investissements requis dans les municipalités canadiennes, des investissements supérieurs à ceux que peut apporter le seul financement public.

## 3. LES PRIORITÉS CHANGEANTES DE LA POPULATION

L'attention nationale est centrée actuellement sur des questions sociales et économiques urgentes, parce que la population canadienne est préoccupée avant tout par le coût de la vie, les soins de santé et le logement abordable. Dans l'échelle des priorités publiques, ces préoccupations occupent maintenant un rang plus élevé que l'action climatique. Or, cet ordre des priorités résulte souvent d'une tension perçue, mais fautive, entre les préoccupations immédiates liées au coût de la vie et la lutte contre les changements climatiques.

Pour préserver son élan et sa pertinence, le FMV doit s'attaquer directement à cet écart entre les priorités en démontrant comment son travail résout les deux genres de problèmes simultanément.

**Solutions :** le FMV expliquera comment nos programmes sont bénéfiques sur le plan climatique *et* garantis d'une valeur économique tangible à long terme, en plus de réduire au minimum les coûts à moyen terme pour la population canadienne. Notre travail, qui vise les bâtiments écoénergétiques, la gestion durable des matières résiduelles, les infrastructures résilientes et bien d'autres besoins encore, a pour but fondamental de procurer des avantages au chapitre des coûts des municipalités et du coût de la vie des ménages, ce qui est tout le contraire de l'inaction.

En finançant des projets qui permettent de réduire les factures de services publics et les coûts opérationnels ainsi que d'éviter des dépenses provoquées par des dommages climatiques, le FMV démontre que l'action climatique n'est pas un fardeau financier, mais une stratégie de résilience économique et d'abordabilité pour les collectivités. Le lien coût-bénéfice est plus clair dans ce nouveau plan 2026-2029, car ce plan n'est pas centré seulement sur le climat, mais aussi sur la résilience économique.

Il est essentiel de mettre l'accent sur la rentabilité de l'action climatique pour que tant la population que les décideurs politiques soutiennent le secteur entier du développement durable municipal.

## 4. LES PRIORITÉS DU CANADA

Le *Plan triennal 2026-2029* du FMV s'attaque directement aux grandes priorités nationales en faisant de la résilience économique, du renouvellement des infrastructures et de l'adaptation au climat des fondements essentiels du bien-être des collectivités. Les municipalités sont des partenaires stratégiques naturels pour l'atteinte des grands objectifs nationaux, car, qu'il s'agisse de cibles d'infrastructure ou climatiques, leur réalisation exige une exécution efficace à l'échelle locale. L'approche du triple bilan du FMV garantit que chaque projet financé contribue à la sécurité et à la force économique de la collectivité, en plus de produire des avantages environnementaux et sociaux.

### Résilience économique et renouvellement des infrastructures

Le gouvernement fédéral considère désormais les infrastructures comme d'importance stratégique pour l'économie et la résilience climatique, et non plus comme de simples outils d'investissement. Les municipalités doivent donc à la fois moderniser les systèmes essentiels (transports collectifs, matières résiduelles, etc.) et construire de nouvelles infrastructures pouvant soutenir l'accélération des changements climatiques et démographiques au pays. Ces changements – notamment, la rapidité de la croissance démographique, l'immigration accrue et les crises de l'itinérance et de la santé mentale – exercent une pression considérable à l'échelle locale sur les services municipaux, les services de police et les ressources d'urgence. Des infrastructures résilientes et bien planifiées sont un outil crucial pour aider les municipalités à gérer et à atténuer les effets directs de ces pressions sociales.

**Solutions :** le FMV joue un rôle de catalyseur. En nous spécialisant dans le financement innovant et l'atténuation des risques techniques, nous veillons à ce que les investissements dans les infrastructures vertes soient solides, reproductibles et viables financièrement. Notre travail met à profit et complète les grands transferts fédéraux en injectant l'innovation nécessaire dans l'exécution des projets.

### Collectivités rurales, nordiques et éloignées

L'attention accrue que porte le gouvernement fédéral à ces régions exige des modèles de financement inclusifs qui fonctionnent efficacement hors des grands centres. Les municipalités rurales, nordiques et éloignées du pays ont rarement accès aux capacités techniques requises et à des mécanismes de financement de pointe.

**Solutions :** le FMV s'est structuré pour combler cette lacune en offrant un renforcement ciblé des capacités et des volets de financement adaptés. Nous investissons également dans des processus efficaces et simplifiés, conçus pour faciliter l'accès au financement par les municipalités. Cette façon de faire s'inscrit dans les principes mêmes de l'approche de Réconciliation + ÉILCR du FMV, qui a pour but de veiller à ce que toutes les collectivités puissent participer équitablement à l'avenir carboneutre et résilient du pays.



## Ramifications stratégiques pour le FMV

Le programme fédéral actuel redéfinit explicitement les municipalités comme des partenaires stratégiques, renforçant par le fait même la pertinence unique et essentielle du FMV. Le FMV est le principal mécanisme de réussite de ce modèle de partenariat, car nous sommes déjà les mieux placés pour accomplir trois choses :

- **Concrétiser les priorités nationales :** nous transformons les grands objectifs fédéraux en initiatives locales mesurables sur le terrain;
- **Favoriser l'innovation et la reproductibilité :** nous gérons les risques et prouvons la valeur des solutions pionnières, afin que les municipalités puissent les déployer efficacement à l'aide de programmes fédéraux plus conséquents;
- **Démontrer la reddition de comptes :** nous apportons une validation technique et produisons des résultats mesurables s'inscrivant dans les cadres de reddition de comptes fédéraux.

En associant l'innovation locale à des résultats fédéraux à fort impact, le FMV renforce à la fois l'autonomie municipale et les progrès vers nos objectifs nationaux pour le climat et l'économie.



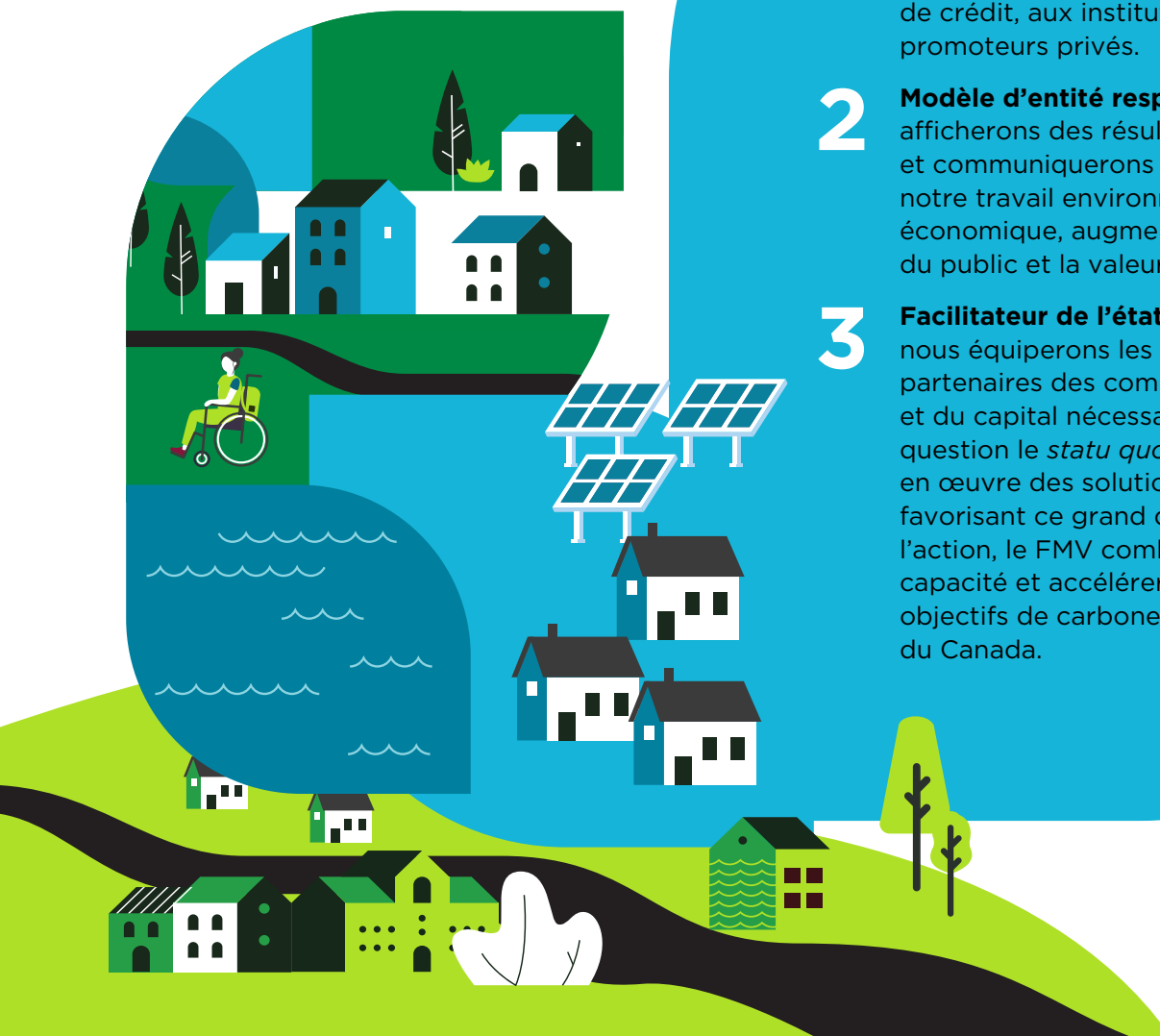
# Poursuivre dans la voie tracée

Fort de 25 ans de leadership confirmé au chapitre financier et des programmes, le FMV s'engage aujourd'hui dans un nouveau chapitre. Notre dernier plan triennal nous y a bien préparés, en nous guidant dans l'intégration de la résilience climatique dans notre mandat de base, et de la Réconciliation et de l'ÉILCR dans notre travail. Ces assises étant maintenant établies, les trois prochaines années seront cruciales.

Le présent *Plan triennal 2026-2029* nous servira à définir notre passage d'une organisation axée sur le financement à un catalyseur d'investissements de vastes sources dans le développement durable municipal. Notre but principal est d'accroître rapidement l'impact municipal par la collaboration, l'innovation et l'inclusion. Nous nous employons également à élaborer et à communiquer un argumentaire économique clair pour promouvoir l'action climatique.

Nous continuerons à renforcer notre rôle de partenaire de confiance et de guide pour les gouvernements municipaux en mobilisant les capitaux, les connaissances et les personnes nécessaires pour que toutes nos collectivités puissent prospérer, dans un avenir peu polluant, résilient et inclusif. Pour concrétiser cette accélération, le présent *Plan triennal 2026-2029* positionne le FMV à trois titres clés :

- 1** **Fédérateur de systèmes :** nous allions les idées locales, divers investisseurs (publics, privés et philanthropiques) et les collectivités canadiennes, et veillerons à ce que les solutions à fort impact soient partagées et reproduites rapidement. Dans ce but, nous ferons appel aux coopératives de crédit, aux institutions bancaires et aux promoteurs privés.
- 2** **Modèle d'entité responsable :** nous afficherons des résultats mesurables et communiquerons l'importance de notre travail environnemental, social et économique, augmentant ainsi la confiance du public et la valeur tirée des ressources.
- 3** **Facilitateur de l'état de préparation :** nous équiperons les municipalités et leurs partenaires des compétences, des outils et du capital nécessaires pour remettre en question le *statu quo*, et innover et mettre en œuvre des solutions avec efficacité. En favorisant ce grand degré d'ambition dans l'action, le FMV comblera les lacunes de capacité et accélérera les progrès vers les objectifs de carboneutralité et de résilience du Canada.



# Notre engagement

## But

Le FMV a pour raison d'être d'améliorer la qualité de vie de la population canadienne en accélérant la transformation des collectivités canadiennes en collectivités carboneutres et résilientes. Dans ce but, nous offrons des subventions, des prêts, des mécanismes de financement innovants, des investissements par effet de levier, des programmes de renforcement des capacités et du soutien stratégique, en intégrant la Réconciliation et l'ÉILCR dans chaque aspect de notre travail.

## Vision

Dans la vision du FMV, les municipalités canadiennes ouvrent la voie pour assurer la prospérité durable et la compétitivité climatique du Canada. Le FMV vise à devenir la ressource et le partenaire incontournables des municipalités canadiennes, en accélérant leur transformation en collectivités carboneutres et résilientes. Le Fonds stimule les progrès des municipalités à l'aide de solutions qui procurent des résultats plus vastes dans les différents secteurs d'activité municipale. Dans tout son travail, le FMV adhère aux principes d'antiracisme, d'équité, d'inclusion et de réconciliation entre les populations autochtones et non autochtones.



# Principes directeurs

Le FMV est guidé par six principes directeurs dans la conception de ses programmes et dans son processus décisionnel.

1. Mettre l'accent sur les besoins et les attentes de ses clients (c'est-à-dire les municipalités);
2. Centrer les décisions sur l'urgence d'atténuer les effets des changements climatiques et de s'y adapter, tout en faisant preuve d'une gestion rigoureuse des fonds publics;
3. Demeurer innovant et ambitieux, de façon à faciliter la transformation tout en gérant les risques;
4. Soutenir des équipes vigoureuses et bien outillées qui stimulent la croissance de l'organisation et s'adaptent à un monde en rapide évolution;
5. Être une organisation faisant preuve d'antiracisme, d'équité et d'inclusion;
6. Concevoir tous ses programmes en fonction des résultats attendus et mettre en place des modèles de mise en œuvre efficaces.

# Grands objectifs

Le FMV s'est fixé un ensemble de grands objectifs décennaux guidés par notre *Accord de financement* avec le gouvernement du Canada. Ces objectifs ont été élaborés en 2018 et ont été conçus pour favoriser la transformation du secteur et faire progresser notre vision d'un pays composé de collectivités résilientes, carboneutres et inclusives. Collectivement, ces objectifs font progresser les trois piliers essentiels de prospérité durable, soit le bien-être social, environnemental et économique.

**1 Premier grand objectif :** des communautés ont accès à des solutions innovantes et viables sur les plans technique et économique afin de relever leurs défis d'atténuation des effets des changements climatiques, d'adaptation et de développement durable.

**2 Deuxième grand objectif :** des communautés ont élaboré des plans d'atténuation et d'adaptation climatiques, et, tout comme leurs partenaires, elles ont la capacité, le savoir, les outils décisionnels et le soutien requis pour déployer à plus grande échelle la mise en œuvre de solutions durables, résilientes et carboneutres.

**3 Troisième grand objectif :** des communautés ont accès à des capitaux suffisants pour investir dans des solutions durables, résilientes et carboneutres ou en assurer le financement.

**4 Quatrième grand objectif :** le FMV a les moyens, les ressources et le soutien de partenaires nécessaires pour mener la transition vers des collectivités canadiennes durables, résilientes et carboneutres.

Ces grands objectifs demeurent très pertinents et continuent de guider les priorités du FMV. À l'approche de la fin de notre horizon de dix ans (2018 à 2028), nous surveillons nos progrès vers l'atteinte de ces objectifs à l'aide d'un *cadre intégré de résultats* (CIR). (Voir l'annexe 2).



# Responsabilité et reddition de comptes

Notre fonds de dotation rend compte de ses activités et de ses progrès dans le *Rapport annuel du FMV*. Cependant, à mesure que notre portefeuille s'est élargi et que nous avons lancé de nouveaux programmes de financement comportant divers objectifs liés au climat, aux partenaires et à des priorités transversales, nous avons dû adopter un mécanisme de reddition de comptes cohérent et rationalisé. C'est dans cette optique que nous avons conçu le cadre intégré de résultats (CIR). Ce cadre réunit ces diverses exigences et consolide nos nombreux outils de reddition de comptes interne en une seule structure cohérente.

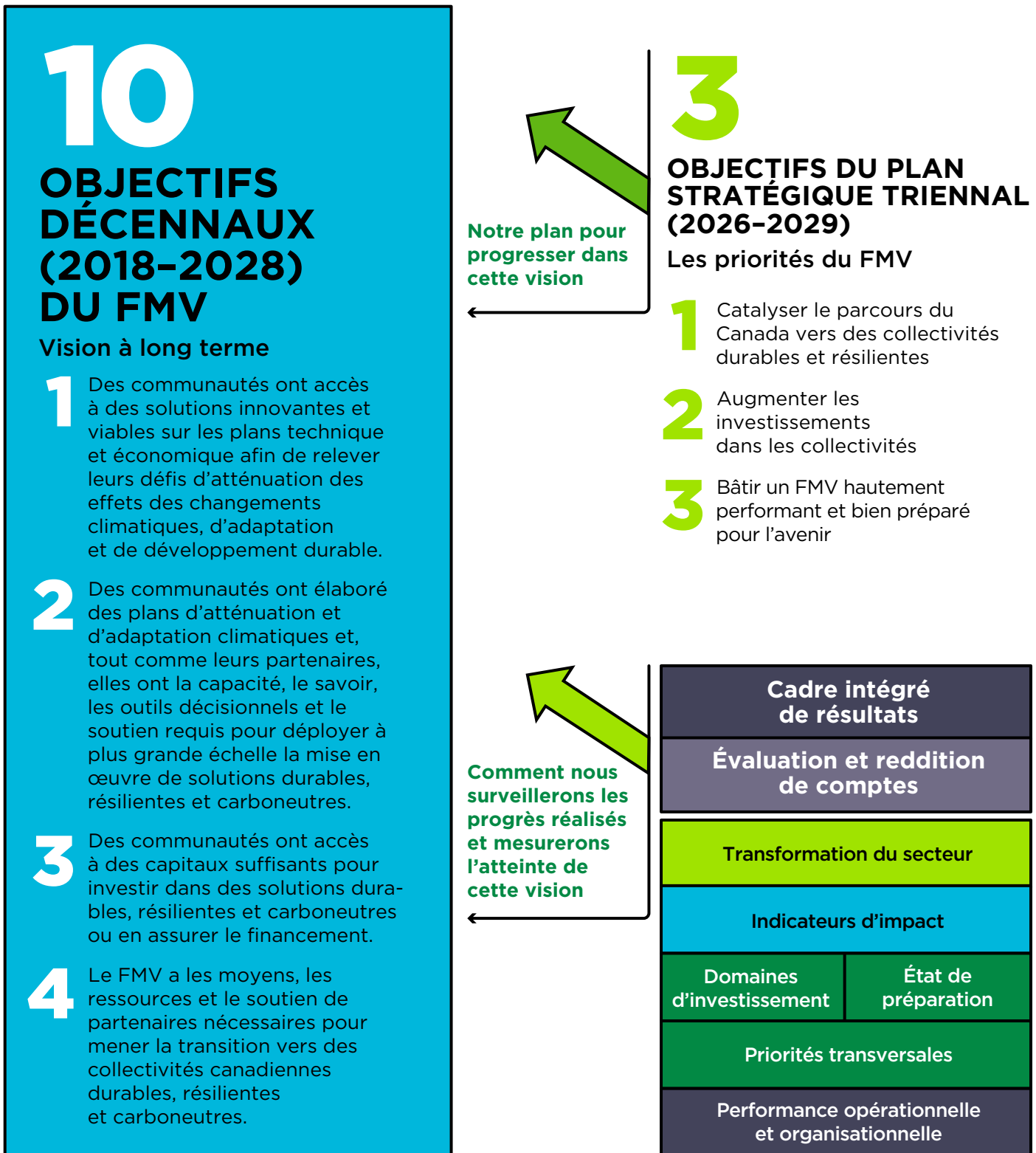
Ancré dans l'approche de gestion axée sur les résultats du FMV, le CIR établit une architecture de résultats unifiée. Cette structure est essentielle pour mesurer la contribution globale du FMV à la transformation du secteur, et pour suivre les réalisations précises de ses programmes en matière de climat et de développement durable. La consolidation des domaines d'impact et d'investissement stratégique dans un même

cadre intégré devrait améliorer sensiblement l'efficacité interne, réduire les efforts consacrés à des rapports redondants et simplifier les communications.

Le CIR permettra de produire des résultats mesurables dans nos trois piliers de prospérité : viabilité environnementale (action climatique), viabilité économique (viabilité et croissance) et viabilité humaine (inclusion sociale et bien-être de la population, y compris la résilience au stress démographique). En nous appuyant sur des mesures et des résultats précis, nous serons bien informés pour définir les objectifs transformationnels de la décennie à venir.



**FIGURE 1.**  
Vue d'ensemble



# Notre plan

Le *Plan triennal 2026-2029 du FMV* est articulé autour de trois thèmes interreliés de moyenne durée et de leurs objectifs, tous s'appuyant sur les progrès des 25 dernières années. Ces thèmes visent à faire passer le FMV de programme de financement à catalyseur de transformation municipale généralisée. Ils définissent également notre parcours d'accélération de la carboneutralité, de renforcement de la résilience et de concrétisation de valeur économique et sociale mesurable pour la population canadienne. Les trois thèmes sont harmonisés aux cibles et aux objectifs actuels et émergents du gouvernement du Canada.



# THÈME 1 :

## Catalyser le parcours du Canada vers des collectivités durables et résilientes

Ce thème renvoie à notre principale raison d'être, soit celle de veiller à ce que les collectivités parviennent à une transformation mesurable et durable vers un avenir peu polluant et résilient. À l'aide de solutions alliant des subventions, des prêts et du renforcement des capacités, notre but est de faire progresser les objectifs climatiques et de carboneutralité du Canada, tout en renforçant la résilience climatique collective de notre pays et en générant des avantages locaux et socioéconomiques.

Notre cadre de Réconciliation + ÉILCR sert de perspective transversale pour ce thème. Ce cadre

a été élaboré avec l'aide du leadership du service interne d'équité, d'inclusion et de lutte contre le racisme (ÉILCR) de la FCM. Il garantit que toutes les collectivités – en particulier les collectivités rurales, éloignées et de petite taille – ainsi que les groupes dignes d'équité aient un accès équitable aux programmes du FMV et la capacité de façonner leur propre avenir durable et résilient. Le FMV travaille actuellement au développement de nouveaux indicateurs fondés sur des données probantes afin de faire le suivi de notre réussite sur ces plans dans le cadre du présent *Plan triennal 2026-2029*.

### Objectif stratégique 1 :

Financer et déployer à grande échelle des solutions ayant un impact sur chaque aspect du triple bilan

### RÉSULTAT

Le FMV injectera des investissements directs dans les solutions systémiques ayant le plus grand potentiel d'impact mesurable sur les émissions, la résilience climatique, le développement durable et l'inclusivité. Nous y veillerons tout en assurant un accès équitable au financement pour toutes les collectivités.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

L'atteinte des cibles de carboneutralité et de résilience du Canada exige un virage dans les stratégies d'investissement municipales. Les municipalités sont

prêtes à prendre l'initiative, mais elles ont besoin de capitaux qui récompensent l'innovation, et non pas seulement la conformité. Le rôle du FMV est de combler les écarts financiers et de capacité, et c'est pourquoi nous entendons être un important catalyseur de ce virage en accélérant les changements nécessaires au succès de l'action climatique.

Les solutions climatiques, pour être véritablement adoptées à large échelle, doivent être économiquement viables. Les projets ne peuvent plus dépendre uniquement de subventions, mais plutôt être conçus de plus en plus pour attirer des investissements de suivi de sources privées et institutionnelles. Le financement du FMV agira comme mécanisme crucial d'atténuation des risques, de façon à démontrer le bien-fondé des infrastructures vertes.

Mettre ainsi l'accent sur les succès démontrables s'impose, car la transparence est essentielle dans une optique de scrutation publique et de reddition de comptes. Face à la concurrence croissante pour l'obtention de fonds publics et privés restreints, le FMV veille à ce que chaque investissement ait un impact mesurable. Il faut donc des investissements qui soient bénéfiques pour les gouvernements municipaux en

réduisant leurs coûts opérationnels à long terme, et pour l'entière population canadienne, en rendant les collectivités plus saines, plus résilientes et plus inclusives. Quand nous sélectionnons des projets très porteurs de résultats clairs et fondés sur des données probantes, nous renforçons le rôle du FMV en tant que modèle de confiance d'une action climatique axée sur les résultats.

## Objectif stratégique 2 : Renforcer l'état de préparation des municipalités

### RÉSULTAT

Nous doterons les municipalités des moyens financiers et des capacités nécessaires pour qu'elles puissent concevoir et mettre en œuvre des solutions assurant leur résilience aux changements climatiques. Ces solutions seront également adaptées au contexte local, équitables et inclusives, et produiront des résultats durables sur les plans économique, social et de la réconciliation avec les populations autochtones.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

L'état de préparation à la mise en œuvre est l'un des principaux obstacles aux ambitions climatiques des municipalités et à leur réalisation. De nombreuses municipalités n'ont pas suffisamment de ressources pour acquérir les compétences spécialisées requises en ingénierie, en finances ou en gestion du changement pour entreprendre des projets complexes d'action climatique. Comblar ce déficit de capacité par des solutions personnalisées est à la fois une mesure de résilience cruciale et une question d'équité. Il devient ainsi possible de réduire les risques de la transition en empêchant qu'un manque d'expertise interne ne mène à l'échec d'un projet ou n'exclue totalement les collectivités de petite taille, rurales ou nordiques de cette nécessaire transition.

Les programmes du FMV sont conçus dans la nette intention de surmonter cet obstacle en permettant de combiner et de personnaliser le financement et le renforcement des capacités (p. ex., en offrant accompagnement et expertise). Cette approche crée une valeur ajoutée directe pour le personnel et les dirigeants des gouvernements municipaux, en les outillant comme il se doit pour passer de la planification à la mise en œuvre, en toute confiance et avec un succès mesurable.

Au-delà des compétences techniques, une mise en œuvre fructueuse repose sur l'acceptation et le soutien de la population. À notre époque de mésinformation croissante, le rôle de soutien que joue le FMV auprès des municipalités est essentiel pour les aider à renforcer les connaissances et la confiance de leur population à l'égard des processus décisionnels fondés sur la science. Dès lors, les populations comprennent la valeur à long terme des décisions, sachant que les infrastructures résistantes ne sont pas seulement une solution bonne pour l'environnement, mais aussi pour la société. Cette confiance est le gage de stabilité et de capacité d'adaptation dont les gouvernements municipaux ont besoin pour gérer efficacement les pressions croissantes de toutes sortes – crises du logement, problèmes de santé mentale, intégration de nouvelles populations. En renforçant cette confiance, nous nous assurons que les solutions climatiques ne sont pas seulement solides sur le plan technique, mais aussi durables sur le plan social.

# 2

## THÈME 2 : Augmenter les investissements dans les collectivités

Ce thème vise l'accroissement de la portée financière du FMV. En mobilisant des capitaux de diverses sources, en renforçant l'argumentaire économique de l'action climatique et en tirant parti de notre réseau et de nos partenariats,

nous accélérerons la croissance inclusive et durable et garantirons que le FMV demeure le principal intermédiaire de financement municipal de l'action climatique au Canada.

### Objectif stratégique 1 : Préparer le terrain au co-investissement dans une action climatique inclusive

#### RÉSULTAT

Nous instaurerons les conditions nécessaires à une action climatique inclusive en faisant valoir sa valeur économique, sociale et environnementale et en élaborant un argumentaire persuasif qui attirera les investisseurs et les collaborateurs.

#### POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les preuves renforcent la confiance. Les responsables municipaux, les bailleurs de fonds et les investisseurs ont besoin de preuves solides du rendement de leurs investissements dans les domaines économique, social et environnemental. Dans un contexte de priorités concurrentes (logement, abordabilité, virage démographique, etc.), les municipalités doivent justifier chaque dollar dépensé pour l'action climatique. Le FMV fournit ces preuves en démontrant les avantages cruciaux qui

en découlent, tant en économies de coûts qu'en amélioration de la résilience de la collectivité et en résultats au chapitre de l'équité. Le FMV prépare ainsi le terrain à un large soutien politique et démontre la solidité des occasions attrayantes, de grande qualité et à faibles risques qui s'offrent aux investisseurs privés dans ce domaine.

Pour que ces preuves fondamentales se traduisent en investissements tangibles, le FMV excellera dans l'élaboration et le partage d'études démontrant l'impact des investissements. Ces études seront utiles et précieuses pour les champions municipaux qui doivent s'appuyer sur des données pour obtenir l'approbation de projets municipaux, de même que pour les membres des communautés mal desservies qui bénéficieront d'investissements dans des projets inclusifs. Nous miserons sur des données crédibles, une visibilité nationale et des relations de confiance avec les municipalités dans le but d'accroître le capital financier et social pour l'action climatique, en stimulant la mobilisation au moyen de résultats dûment étayés.

## Objectif stratégique 2 : Créer des partenariats afin de mobiliser des capitaux pour les infrastructures durables

### RÉSULTAT

Nous créerons des partenariats et des modèles de co-investissement en utilisant l'effet de levier de la dotation du FMV pour réunir et canaliser divers flux de capitaux vers des priorités communautaires communes. Cette approche fera du FMV un incontournable catalyseur d'impact à l'échelle locale et accroîtra notre capacité à servir un plus grand nombre de clients.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Les municipalités ne peuvent répondre à leurs besoins en matière d'action climatique et d'infrastructures à l'aide du seul financement public. La transition du Canada vers la carboneutralité nécessitera des investissements annuels de 125 à 140 milliards de dollars dans l'action climatique d'ici à 2030, une somme qui dépasse de loin les budgets publics.<sup>1</sup>

En développant des modèles de co-investissement, le FMV réduit les risques d'entrée des capitaux privés et philanthropiques dans l'espace municipal. Nous pouvons faciliter la tâche des investisseurs désireux de financer des projets verts, mais qui hésitent devant la petite taille ou la complexité des transactions municipales à gérer.

Alors que le gouvernement fédéral est de plus en plus favorable aux modèles de cofinancement qui récompensent l'état de préparation, nous devons tirer parti de la renommée du FMV pour aiguiller les investisseurs privés et philanthropiques qui recherchent activement des véhicules d'impact local crédibles et harmonisés aux objectifs ESG. Le financement mixte peut étendre notre portée et faire en sorte que chaque dollar du FMV en débloque plusieurs autres pour les collectivités.

Par sa crédibilité, ses cadres de risque et son réseau municipal bien établi, le FMV est bien placé pour devenir le principal intermédiaire de financement de l'action climatique municipale au pays. Cela représente une immense valeur pour le gouvernement fédéral et les investisseurs privés, qui accèdent ainsi à un réservoir de projets de haute intégrité pour y investir des capitaux. Les plus grands bénéficiaires restent cependant les populations locales et les contribuables, car ils profitent de projets d'infrastructure essentiels qui, autrement, ne verraient pas le jour.

<sup>1</sup> <https://www.canada.ca/fr/ministere-finances/nouvelles/2024/10/le-gouvernement-met-de-lavant-des-lignes-directrices-sur-linvestissement-durable-fait-au-canada-et-les-exigences-de-divulgation-des-informations-fi.html>

# 3

## THÈME 3 :

# Bâtir un FMV hautement performant et bien préparé pour l'avenir

Ce thème porte sur l'efficacité et la maturité opérationnelle, la garantie de la stabilité financière de notre dotation et la conciliation entre rapidité des services et saine gestion. Par cette approche, le FMV sera reconnu mondialement comme un

modèle inspirant la confiance et une référence en matière d'investissements responsables, bien gérés, assurant l'optimisation des ressources financières et produisant un impact dans chaque aspect du triple bilan (économique, social et environnemental).

### Objectif stratégique 1 :

Produire des résultats de grande qualité par une bonne gestion et l'optimisation des ressources

### RÉSULTAT

Nous fournirons des résultats fiables et de grande qualité par la rationalisation des processus, une gouvernance solide et le respect des exigences pertinentes. Cela raffermira la confiance de nos parties prenantes et garantira que chaque investissement du FMV procure une valeur maximale à nos bailleurs de fonds et à nos clients.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Nous gagnons la confiance de nos clients et de nos bailleurs de fonds en répondant à leurs principales attentes, notamment par des rendements mesurables et une bonne gestion des fonds publics. En modernisant nos opérations, nous fournissons des services plus efficaces pour que nos partenaires municipaux reçoivent le soutien dont ils ont besoin, quand ils en ont besoin. Notre discipline sur ce plan contribue à la réussite à long terme de nos

programmes et constitue une base solide pour faire toujours davantage pour le secteur municipal.

Pour conserver cette position et en réaction aux commentaires des clients, nous devons accroître l'efficacité de nos processus. Durant les prochaines années, nous utiliserons des processus rationalisés faisant appel aux technologies afin de réduire encore la durée des cycles de financement ou de libérer du personnel pour des tâches de plus grande valeur. Nous pourrions ainsi maintenir les normes de service constantes et la rapidité d'exécution sur lesquelles comptent nos clients pour respecter leurs propres échéances urgentes.

Des cadres d'assurance et de conformité robustes seront essentiels pour y parvenir, car ils ne font pas que gérer les risques, mais ils renforcent aussi la crédibilité et la résilience du FMV dans un environnement exigeant. Le gouvernement du Canada et les co-investisseurs peuvent avoir confiance en l'intégrité de leurs investissements. En définitive, l'efficacité accrue du FMV assurera un acheminement plus important de ressources aux collectivités, au moment et à l'endroit exacts où elles sont le plus nécessaires.

## Objectif stratégique 2 : Faire croître la valeur pour demain

### RÉSULTAT

Nous gérons la dotation du FMV dans le but d'en assurer la croissance et la stabilité à long terme afin de fournir aux collectivités un financement durable répondant à l'évolution de leurs besoins, et cela, pour des générations à venir.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Le rendement de notre fonds de dotation est fondamental à la capacité du FMV de servir les municipalités des futures générations. Pour préserver notre viabilité financière dans un contexte d'instabilité des marchés, nous avons depuis longtemps misé sur des investissements responsables, et nous continuerons dans cette voie. Nous en tirons une plus grande résilience à la volatilité du financement et la capacité d'offrir

un soutien stable, prévisible et constant, quelle que soit l'évolution du marché. Il est crucial de faire des investissements conformes aux objectifs ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), parce que cela attire des partenaires clés et renforce la crédibilité et l'impact du FMV en tant que Fonds exerçant un mandat.

En gérant prudemment nos dépenses opérationnelles, nous pourrions maximiser notre impact par dollar dépensé, ce qui nous permettra de poursuivre notre mandat pendant des décennies et de consacrer davantage de ressources directement à la transformation des collectivités. Cette bonne gestion léguera un héritage de grande valeur aux générations futures de Canadiennes et de Canadiens qui profiteront des infrastructures que nous construisons aujourd'hui, et à nos partenaires municipaux de longue date, qui comptent sur l'apport continu du FMV dans leur transition vers la carboneutralité.

## Objectif stratégique 3 : Édifier un FMV prospère et résilient pour répondre aux exigences futures

### RÉSULTAT

Nous favoriserons la prospérité et la résilience du FMV en préparant les personnes, les systèmes et la culture à relever les défis futurs et à produire un impact durable sur les collectivités canadiennes et leurs partenaires.

### POURQUOI EST-CE IMPORTANT?

Le FMV investit dans son personnel, ses systèmes et sa culture afin de donner l'exemple, en montrant qu'un fonds d'impact peut être à la fois très performant

et centré sur l'humain. Ces investissements sont indispensables, car le personnel et la culture du FMV sont ses meilleurs atouts dans un environnement complexe et en changement.

Sur le plan interne, nous savons qu'une continuité solide de l'engagement, de l'inclusion et du leadership est nécessaire pour soutenir le rendement et l'innovation. Sur le plan externe, nous savons qu'une organisation saine et guidée par de bonnes valeurs jouit de la confiance de ses partenaires et de ses bailleurs de fonds en produisant des rendements visibles et mesurables conformes aux objectifs ESG. En fin de compte, en faisant preuve de responsabilité sans faille et de bonne gouvernance, le FMV raffermira sa crédibilité et son impact à long terme.

# Annexe 1

## Objectifs : Les indicateurs qui mesureront notre succès

### Tableau sommaire

THÈME	OBJECTIF	RÉSULTATS CLÉS	RÉSULTATS CLÉS TRIENNAUX
1. Catalyser le parcours du Canada vers des collectivités durables et résilientes	1.1 Financer et déployer à grande échelle des solutions ayant un impact sur chaque aspect du triple bilan	Investissements d'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>Affecter 665 millions \$ à l'ensemble des programmes de financement</li> <li>Déboursier 740 millions \$ dans l'ensemble des programmes de financement</li> </ul>
		Les projets financés par le FMV atteignent les principaux objectifs du CIR	<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer une distribution équitable et adaptée à la population (rurale, urbaine, régionale)</li> <li>Les projets financés entraînent des réductions directes des émissions de gaz à effet de serre (GES) de plus de 50 kt d'éq. CO<sub>2</sub> par année</li> <li>Le portefeuille financé représente une résilience accrue pour plus de 47 000 personnes directement (<i>Note : plus de 2,3 millions de personnes devraient en bénéficier indirectement</i>)<sup>2</sup></li> </ul>

2 Le FMV a adopté cet indicateur pour qualifier les avantages des projets d'adaptation pour les personnes et les collectivités, en conformité avec les meilleures pratiques internationales, dont les suivantes : **Adaptation Fund.** (2014) *Methodologies for reporting Adaptation Fund core impact indicators* (Adaptation Fund Board, 2014) [PDF], [non traduit]. <https://www.adaptation-fund.org/wp-content/uploads/2016/04/AF-Core-Indicator-Methodologies.pdf>

**Fonds vert pour le climat** (2021) *Integrated results management framework policy* (décision B.29/12 du Conseil) [PDF] [non traduit] <https://www.greenclimate.fund/sites/default/files/document/irmf-policy.pdf>

THÈME	OBJECTIF	RÉSULTATS CLÉS	RÉSULTATS CLÉS TRIENNAUX
		Évaluation de l'impact du FMV	<ul style="list-style-type: none"> <li>Élaborer et mettre en œuvre le <i>cadre d'évaluation de l'impact</i> du FMV pour l'ensemble des programmes, en : <ul style="list-style-type: none"> <li>Évaluant rétroactivement les réductions d'émissions, les gains de résilience, les contributions financières et les cobénéfices au chapitre de l'équité produits pour la population canadienne par l'ensemble des projets financés;</li> <li>Établissant une feuille de route pour l'amélioration continue au cours de la prochaine décennie.</li> </ul> </li> </ul>
	1.2 Renforcer l'état de préparation des municipalités	Démontrer la portée et les avantages des investissements du FMV dans le renforcement des capacités	<ul style="list-style-type: none"> <li>Produits (<i>Note – Les résultats feront aussi l'objet de rapports annuels</i>) : <ul style="list-style-type: none"> <li>Accueillir 5 000 participants à des webinaires et à des séances d'information</li> <li>Réunir 1 725 participants dans des réseaux d'apprentissage entre pairs, des communautés de pratique et des forums d'apprentissage sur place</li> <li>Organiser des ateliers, des cours en ligne et des programmes d'accompagnement pour 3 400 participants</li> </ul> </li> </ul>
		Soutenir les municipalités dans la promotion du développement d'infrastructures durables et résistantes	<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir et soutenir ≥ trois partenariats intersectoriels afin d'équiper le personnel municipal et les élus pour qu'ils puissent promouvoir fortement les investissements dans les infrastructures résistantes et à faibles émissions de carbone, notamment en rectifiant les informations erronées ou trompeuses</li> <li>Cocréer et mettre en œuvre une boîte à outils pratique et une offre de formation adoptées par ≥ 500 municipalités</li> </ul>
<b>2. Augmenter les investissements dans les municipalités</b>	2.1 Préparer le terrain au co-investissement dans une action climatique inclusive	Démonstration des preuves et de l'impact	<ul style="list-style-type: none"> <li>Publier des rapports d'impact annuels améliorés et ≥ 15 études d'impact soulignant le rendement économique et communautaire des investissements du FMV pour : 1) les collectivités; 2) la population canadienne; 3) le Canada</li> </ul>

THÈME	OBJECTIF	RÉSULTATS CLÉS	RÉSULTATS CLÉS TRIENNAUX
		Connaissance nationale de la renommée du FMV en tant que partenaire d'investissement	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de 5 % (par rapport à 2026) d'ici la fin de la troisième année, comme mesurée par les indicateurs d'engagement de l'industrie</li> </ul>
	2.2 Créer des partenariats afin de mobiliser des capitaux pour les infrastructures durables	Mobilisation de capitaux	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au moins 600 millions \$ en nouveaux capitaux publics, privés et philanthropiques mobilisés par le biais de modèles de co-investissement qui améliorent le ratio d'effet de levier global du FMV et utilisent des approches de co-investissement reproductibles et à fort impact</li> </ul>
<b>3. Bâtir un FMV hautement performant et bien préparé pour l'avenir</b>	3.1 Produire des résultats de grande qualité par une bonne gestion et l'optimisation des ressources	Confiance des clients	<ul style="list-style-type: none"> <li>Respecter ou dépasser les normes de service du FMV et atteindre un taux de satisfaction des clients de 80 % pour la qualité, la rapidité et la cohérence des services.</li> </ul>
		Productivité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Partie 1 – Initiatives de rationalisation menées par le personnel : Mener à bien au moins 30 initiatives d'apprentissage dirigées par le personnel, entraînant au moins l'un des trois résultats clés suivants : <ul style="list-style-type: none"> <li>RC1 – Réduction moyenne de 20 % du temps de traitement</li> <li>RC2 – Réduction du coût moyen par unité de production d'au moins 10 %</li> <li>RC3 – Gain de productivité moyen de 20 % (mesuré par l'augmentation de la production par heure de travail)</li> </ul> </li> <li>Rationalisation du processus d'administration des petites subventions : Rationaliser chaque étape du processus d'administration des petites subventions (&lt;100 000 \$) entraînant des gains de productivité à chacune des étapes du processus et une réduction des temps de cycle pour les clients</li> </ul>

THÈME	OBJECTIF	RÉSULTATS CLÉS	RÉSULTATS CLÉS TRIENNAUX
		Gouvernance et intégrité de la conformité	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en œuvre les deuxième et troisième lignes de défense du système de gestion des risques du FMV, produisant une méthode fiable pour démontrer l'assurance de la conformité du FMV et cerner et gérer de façon proactive les risques du FMV</li> </ul>
	3.2 Faire croître la valeur pour demain	Stabilité de la dotation	<ul style="list-style-type: none"> <li>Accroître le rythme et l'ampleur de l'impact du FMV en dirigeant et en décaissant au moins 400 millions \$ de capitaux provenant d'investissements du Fonds de dotation dans des prêts municipaux générateurs d'impact</li> <li>Réaliser un rendement annuel moyen soutenu de 3,94 % sur les investissements du FMV, en conformité avec les objectifs ESG et les principes d'investissement responsable.</li> <li>Plafonner les coûts opérationnels du FMV en 2026–2027 à 32,8 millions \$ (avant les frais d'investissement ou autres coûts exclus du plafond des coûts opérationnels), de façon à afficher une tendance à la baisse des dépenses d'année en année d'ici 2028–2029</li> </ul>
	3.3 Édifier un FMV prospère et résilient pour répondre aux exigences futures	Fiche d'évaluation ESG de la performance organisationnelle du FMV	<p>Maintenir ou dépasser les cibles de performance organisationnelles du FMV dans chacune des dimensions d'ESG :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réductions des émissions organisationnelles</li> <li>Activités inclusives, durables et résilientes</li> <li>Investissement responsable des fonds de dotation et bonne gouvernance</li> </ul>

# Annexe 2

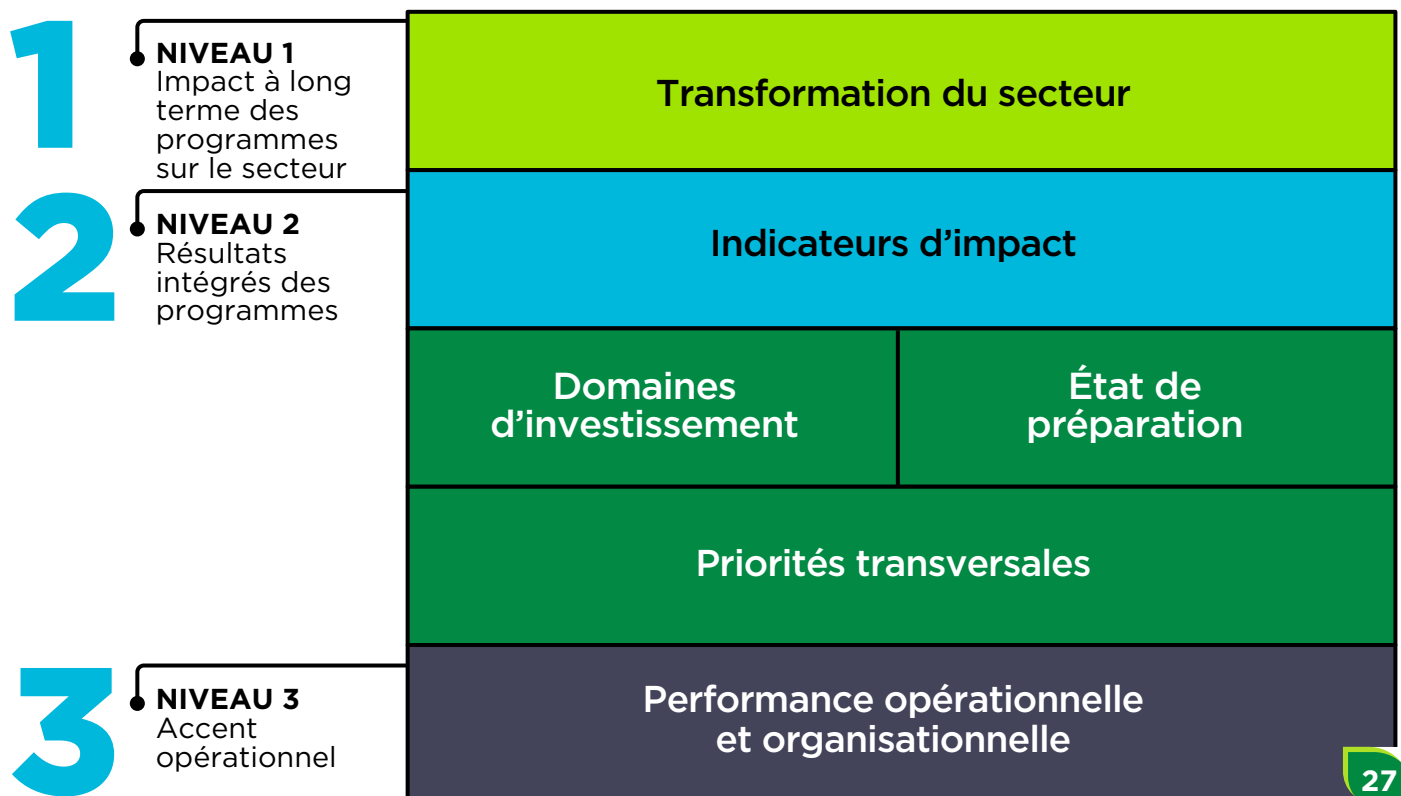
## Cadre intégré de résultats (CIR) du FMV

La croissance du portefeuille du FMV a permis d'offrir de nouveaux programmes de financement comportant divers objectifs liés au climat, aux partenariats et à des priorités transversales. Le CIR a été conçu pour réunir ces diverses priorités et les différents cadres de rapports internes en une seule et même structure.

Le CIR établit une architecture de résultats qui permet au FMV de suivre la contribution à la transformation du secteur municipal, ainsi que les résultats de nos programmes au chapitre du climat et du développement durable. Cet outil assurera que le travail du FMV demeure centré sur les domaines d'impact et d'investissement et engendrera une simplification des rapports, la réduction de la redondance et l'amélioration de notre efficacité interne.

La structure du CIR comprend trois niveaux :

**FIGURE 2**  
Structure du cadre



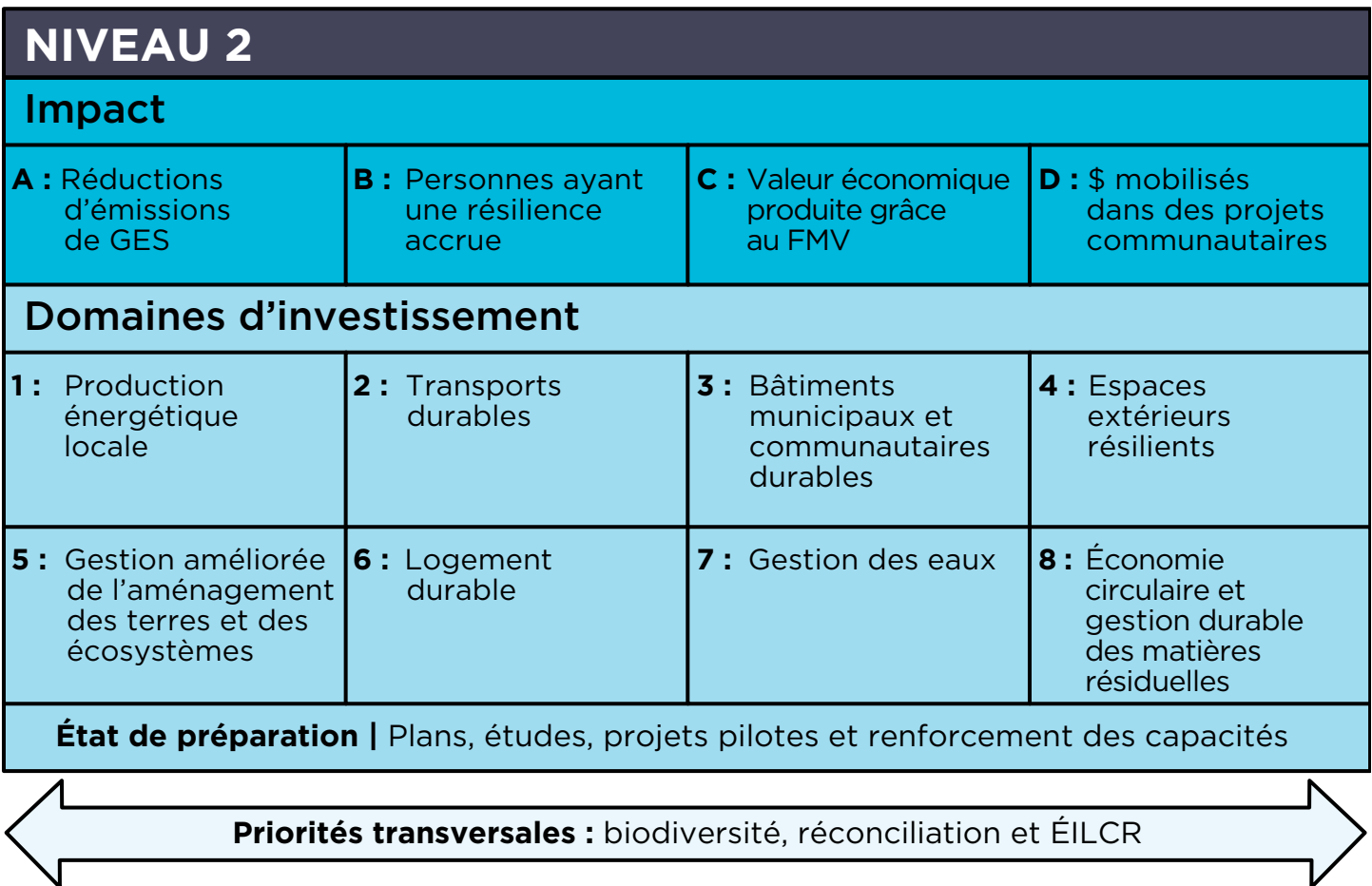
Le **niveau 1**, transformation du secteur, définira un ensemble de critères qui seront utilisés pour évaluer dans quelle mesure les programmes contribuent aux objectifs à long terme et à l'impact souhaité du FMV. En règle générale, ces dimensions peuvent être évaluées au moyen d'une évaluation de l'impact d'un programme ou du portefeuille du FMV. En incluant des critères communs dans le CIR, le FMV sera mieux équipé pour comprendre l'impact de notre système au fil du temps. Le développement de ces critères

fait partie de l'objectif stratégique 1 du thème 1 énoncé dans le présent *Plan triennal 2026-2029*.

**Le niveau 2** réorganise le travail d'évaluation de l'impact au niveau du Fonds réalisé à ce jour, ainsi que les cadres de mesure existants, de façon à démontrer à la fois le rendement au niveau des programmes et l'impact global des investissements du FMV sur les collectivités de l'ensemble du Canada :

**FIGURE 3**

Mise à jour de la structure du CIR du FMV



Nous avons défini quatre indicateurs d'impact général pour suivre les résultats obtenus par rapport à la raison d'être du Fonds. Chacun des projets se situera dans l'un ou plusieurs des huit domaines d'investissement concentrés sur un secteur d'activité ou une priorité en particulier, sur lequel ou laquelle l'action municipale peut produire un impact considérable. Les domaines d'investissement sont structurés en se fondant sur les caractéristiques des projets admissibles selon l'*Accord de financement du FMV*, afin d'être en mesure de rendre compte des impacts passés, présents et futurs du financement.

Chaque indicateur d'impact et domaine d'investissement est associé à d'autres indicateurs de façon à assurer la profondeur, la contextualisation et la souplesse du suivi des performances. Nous pourrions ainsi broser un tableau plus complet de l'éventail de nos réalisations à l'aide de notre dotation, dont nous rendons compte dans le cadre de l'objectif stratégique 1 du thème 1, énoncé dans le présent *Plan triennal 2026-2029*.

La **préparation à l'action** traite des investissements du FMV dans le renforcement de l'état de préparation fondamentale des municipalités. En finançant le travail préparatoire essentiel au moyen de plans, d'études et de projets pilotes, nous veillons à ce que les municipalités soient en mesure de passer rapidement de l'idée à la mise en œuvre. Le CIR reconnaît également que le renforcement des capacités est un catalyseur essentiel de l'action municipale et mesure l'impact à la fois au niveau immédiat et au niveau intermédiaire, conformément à l'objectif stratégique 2 du thème 1 du présent *Plan triennal 2026-2029*.

Les **priorités transversales** intègrent des thèmes clés ou des priorités stratégiques, notamment la biodiversité, la réconciliation, l'équité, l'inclusion et la lutte contre le racisme (ÉILCR) dans la planification, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes. Cette approche permet d'obtenir des résultats plus globaux, inclusifs et efficaces. Au besoin, les programmes peuvent recourir à des outils tels que des échelles d'intégration pour montrer comment les priorités transversales sont intégrées dans les projets et les activités de renforcement des capacités.

Le **niveau 3** comprend les produits opérationnels centrés sur les mesures directes et tangibles liées à l'affectation et au décaissement des fonds. Un premier ensemble de paramètres a été assemblé pour mesurer la portée, l'étendue et l'activité financière immédiate du FMV. Ces mesures seront utilisées pour soutenir l'établissement des rapports portant sur l'objectif stratégique 1 du thème 1 du *Plan triennal 2026-2029 du FMV*.

La performance opérationnelle et organisationnelle rendra compte de la capacité d'exécution et de l'efficacité interne du FMV. L'élaboration de ces mesures est incluse dans l'objectif stratégique 3 du thème 3 du présent *Plan triennal 2026-2029 du FMV*.

Les indicateurs du CIR seront confirmés, définis et mis en œuvre au cours de la période couverte par le *Plan triennal 2026-2029 du FMV*.

Niveau du CIR	Lien avec le <i>Plan triennal 2026-2029 du FMV</i>	Exemples de mesures
<b>Niveau 1 : Transformation du secteur</b>	À développer dans le cadre de l'objectif stratégique 1 du thème 1; évaluation de l'impact du FMV	—
<b>Niveau 2 : Indicateurs d'impact</b>	Ces mesures seront utilisées pour soutenir l'établissement des rapports sur l'objectif stratégique 1 du thème 1 : Financer et élargir déployer à grande échelle des solutions ayant un impact sur chaque aspect du triple bilan	<b>Indicateur d'impact A :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Réductions d'émissions de GES (tonnes d'éq. CO<sub>2</sub>/an)</li> <li>A1 : Émissions des principaux contaminants atmosphériques (PCA) évitées (kg/an)</li> <li>A2 : Consommation d'énergie et de carburant (électricité, diesel, essence, gaz naturel)</li> </ul>

Niveau du CIR	Lien avec le <i>Plan triennal 2026-2029 du FMV</i>	Exemples de mesures
<b>Niveau 2 : Domaines d'investissement</b>	Ces mesures seront utilisées pour soutenir l'établissement des rapports sur l'objectif stratégique 1 du thème 1 : Financer et élargir déployer à grande échelle des solutions ayant un impact sur chaque aspect du triple bilan	<b>Premier domaine d'investissement :</b> production locale d'énergie <ul style="list-style-type: none"> <li>1.1 N<sup>bre</sup> de systèmes énergétiques installés</li> <li>1.2 Puissance installée des systèmes énergétiques locaux (kW ou MW)</li> </ul>
<b>Niveau 2 : Priorités transversales</b>	Ces mesures seront utilisées pour soutenir l'établissement des rapports sur l'objectif stratégique 1 du thème 1 : Financer et élargir déployer à grande échelle des solutions ayant un impact sur chaque aspect du triple bilan	<b>Biodiversité</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>Degré d'intégration de la biodiversité dans les projets</li> </ul>
<b>Niveau 2 : Préparation à l'action (renforcement des capacités)</b>	Mesurée dans le cadre de l'objectif stratégique 2 du thème 1 : Renforcer l'état de préparation des municipalités	<b>Indicateurs immédiats de RC :</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>% de participants qui indiquent avoir amélioré leurs connaissances et/ou leurs compétences</li> <li>% de participants qui indiquent se sentir équipés pour appliquer les nouvelles connaissances et ressources.</li> </ul>
<b>Niveau 3 : Produits opérationnels</b>	Ces mesures seront utilisées pour soutenir l'établissement des rapports sur l'objectif stratégique 1 du thème 1 : Financer et élargir déployer à grande échelle des solutions ayant un impact sur chaque aspect du triple bilan	Montant total demandé/approuvé/décaissé (durant l'exercice et depuis la création du Fonds) par : <ul style="list-style-type: none"> <li>Domaine d'investissement</li> <li>Répartition régionale</li> <li>Urbain/Rural</li> <li>Subventions ou prêts</li> </ul>
<b>Niveau 3 : Efficacité opérationnelle</b>	À développer dans le cadre de l'objectif stratégique du résultat clé 3 du thème 3 : Fiche d'évaluation ESG de la performance organisationnelle du FMV	—

# Annexe 3

## Principes pour l'investissement responsable (PRI) des Nations Unies

L'organisation indépendante à but non lucratif Principles for Responsible Investment (PRI) des Nations Unies s'efforce de promouvoir l'intégration des objectifs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans les décisions des investisseurs et des propriétaires. Soutenus par les Nations Unies, les principes pour l'investissement responsable (PRI) sont un cadre mondialement reconnu pour l'intégration du développement durable dans le système financier.

Les PRI reconnaissent que les objectifs ESG – tels que les changements climatiques, les droits de la personne et la corruption des entreprises – peuvent nuire au rendement des portefeuilles d'investissement et que l'intégration de ces dimensions permet d'arrimer les investisseurs aux grands objectifs de la société.

Les signataires (propriétaires d'actifs, gestionnaires de placements et fournisseurs de services) rendent compte chaque année de leurs progrès et s'engagent volontairement à mettre en œuvre six principes fondamentaux :

1. **Intégration** : intégrer les objectifs ESG dans les processus d'analyse et de prise de décisions en matière d'investissement;
2. **Propriétaires actifs** : être des propriétaires actifs et intégrer les objectifs ESG dans les politiques et les pratiques de leurs propriétés;
3. **Divulgence appropriée** : demander des informations appropriées en matière d'objectifs ESG de la part des entités dans lesquelles ils investissent;
4. **Promotion** : promouvoir l'acceptation et la mise en œuvre des PRI dans le secteur des investissements;
5. **Collaboration** : travailler ensemble pour améliorer l'efficacité de la mise en œuvre des PRI;
6. **Rapports** : faire rapport des activités et des programmes de mise en œuvre des PRI.

En adhérant aux PRI, les organisations comme le FMV font foi de leur engagement à créer de la valeur à long terme en reconnaissant l'importance d'un système financier mondial viable.